



## COMITE DIRECTEUR DE LA CULTURE, DU PATRIMOINE ET DU PAYSAGE (CDCPP)

**CDCPP(2015)5 rév.**

Strasbourg, 22 mai 2015

**4<sup>ème</sup> réunion  
Strasbourg, 1-3 June 2015**

---

### **ELECTION D'UN(E) PRESIDENT(E), D'UN(E) VICE-PRESIDENT(E) ET DEUX MEMBRES DU BUREAU**

---

#### **DOCUMENT POUR DECISION**

Point 3 du projet d'Ordre du Jour

Le Comité est appelé à élire :

- un(e) Président(e) pour un mandat d'un an ;
- un(e) Vice-président(e) pour un mandat d'un an ;
- deux membres du Bureau pour un mandat d'un an.

et à désigner cinq représentants pour d'autres organes.

Les candidatures doivent parvenir au Secrétariat le 1<sup>er</sup> juin 2015 avant 16h.

## Introduction

### 1. Rappel des règles de base et les méthodes de travail du CDCPP

Les règles de base et les méthodes de travail du CDCPP en tant que comité intergouvernemental du Conseil de l'Europe sont définies dans la [Résolution CM/Res\(2011\)24](#) du Comité des Ministres. Le Règlement intérieur des comités intergouvernementaux figure dans l'Annexe 1 de cette Résolution.

L'article 12 du Règlement intérieur stipule que « Tout comité élit un(e) président(e) et un(e) vice-président(e) ». La tâche principale du/de la président(e) est de « diriger les débats et en dégager les conclusions chaque fois qu'il/qu'elle l'estime nécessaire », le/la vice-président(e) peut remplacer le/la président(e) si celui/celle-ci est absent(e) ou dans l'impossibilité pour toute autre raison, de présider la réunion.

Conformément à l'Article 13 du règlement intérieur, le CDCPP peut désigner un Bureau qui est composé d'un(e) président(e), d'un(e) vice-président(e) et d'un nombre restreint d'autres membres du comité. Les fonctions du Bureau sont :

- d'assister la présidence dans la direction des travaux du comité ;
- de veiller, à la demande du comité, à la préparation des réunions ;
- d'assurer, en tant que de besoin, la continuité entre les réunions ;
- d'exécuter toute autre tâche spécifique supplémentaire déléguée par son comité.

Afin d'assurer chaque année le renouvellement partiel du Bureau, le premier mandat de l'un au moins de ces membres est limité à un an.

Lors de la 1185<sup>e</sup> réunion des Délégués du 20 novembre 2013, le Comité des Ministres a approuvé le nouveau mandat du Comité directeur de la Culture, du Patrimoine et du Paysage, valable du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2015.

Les méthodes de travail pour les réunions plénières et du Bureau sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Méthodes de travail
<p><b>Réunions plénières :</b>            50 membres, 1 réunion en 2014, 2,5 jours            50 membres, 1 réunion en 2015, 2,5 jours</p>
<p><b>Bureau :</b>            9 membres, 2 réunions en 2014, 1,5 jour            9 membres, 2 réunions en 2015, 1,5 jour</p>

### 2. Présidence, Vice-Présidence et membres du Bureau

*Rappel* : lors de leur troisième réunion, les 19-21 mars 2014, le CDCPP a élu :

- son Président : M. Bruno Favel, France, pour un mandat d'un an ;
- son Vice-Président : M. Kimmo Aulake, Finlande, pour un mandat d'un an ;
- cinq membres du Bureau : M<sup>me</sup> Julia Dao, Suisse ; M<sup>me</sup> Božena Krížiková, Slovaquie ; M. Michael Lauenborg, Danemark ; M<sup>me</sup> Doris Kurtov, Croatie ; M<sup>me</sup> Hanna Jedras, Pologne chacun pour un mandat de deux ans ;
- deux membres du Bureau : M<sup>me</sup> Maria-José Festas, Portugal et M. Pierre Paquet, Belgique, pour un mandat d'un an.

*Situation en vue des élections* :

- **Président** élu en 2014 pour un an et pouvant être réélu ou être élu Vice-Président ou membre du Bureau : M. Bruno Favel ;
- **Vice-Président** élu en 2014 pour un an et pouvant être réélu ou être élu Président ou membre du Bureau : M. Kimmo Aulake ;

- **Deux membres** du Bureau élus en 2014 pour un an et dont le mandat prend fin et pouvant être réélu pour un an :  
Mme Maria-José Festas, Portugal ;  
M. Pierre Paquet, Belgique.

Mme Festas a informé le Bureau qu'elle a cessé de faire partie du Comité pour le Portugal, elle ne peut ainsi être réélue au Bureau.

- **Cinq membres** du Bureau élus en 2014 pour deux ans et dont le mandat se poursuivra pendant une année :  
M<sup>me</sup> Julia Dao, Suisse ;  
M<sup>me</sup> Božena Křížiková, Slovaquie ;  
M. Michael Lauenborg, Danemark ;  
M<sup>me</sup> Doris Kurtov, Croatie ;  
M<sup>me</sup> Hanna Jedras, Pologne.

En ce qui concerne la durée du mandat des membres de Bureau, l'article 13.d, Annexe 1 de la Résolution CM(2011)24 prévoit que celle-ci expire à la même date que celle des mandats des Comités auxquels ils appartiennent, à savoir en l'espèce le 31 décembre 2015.

Compte tenu de la nécessité d'assurer l'efficacité du travail du Comité entre le 31 décembre 2015 et sa première réunion en 2016, le Comité est invité à convenir que le Président, le Vice-Président et les nouveaux membres du Bureau restent en fonction jusqu'à la première réunion du CDCPP en 2016, dans la mesure où le Comité des Ministres prolongera le mandat du Comité. Le même principe s'appliquera aux membres actuels du Bureau qui ont été élus pour deux ans en 2014. Cela sera mentionné dans le rapport de réunion et porté ainsi à l'attention du Comité des Ministres.

**Action requise :**

Le Comité est ainsi invité à élire ou réélire:

- le/la Président(e) pour un mandat d'un an ;
- le/la Vice-président(e) pour un mandat d'un an ;
- deux membres du Bureau pour un mandat d'un an.

**2. Autres élections**

1) Lors de leur troisième réunion, les 19-21 mars 2014, le CDCPP a élu :

- M. Alfredas Jomantas (Lituanie) pour participer au Conseil de direction de l'Accord partiel élargi sur les itinéraires culturels ;
- M<sup>me</sup> Kristina Plavsak Krajnc (Slovénie) comme Rapporteuse pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

**Action requise :**

Le Comité est ainsi invité à élire ou réélire :

- Un/e représentant/e pour participer au Conseil de direction de l'Accord partiel élargi sur les itinéraires culturels ;
- Un/e Rapporteur/e pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

2) Lors de leur 8<sup>e</sup> Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage les 18-21 mars 2015, les participants ont recommandé qu'un Groupe de travail soit constitué (voir point 5.3 de l'ordre du jour). Sous réserve d'une décision favorable du CDCPP, le Comité est invité à nommer trois de ses membres pour participer au Groupe de travail.

**Action requise :**

Le Comité est ainsi invité à élire trois représentants du CDCPP pour participer à ce Groupe de travail.